

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021, tenue au centre communautaire d'Ulverton, à 18 h 00, sous la présidence de Jean-Pierre Bordua, maire; Vicki Turgeon, directrice générale, secrétaire-trésorière, est également présente.

JACQUES POLIQUIN	Siège # 1	CARL ARCAND	Siège # 4
FRANCE BOUTHILLETTE	Siège # 2	CLAUDE LEFEBVRE	Siège # 5
SYLVAIN CLAIR	Siège # 3	MARK CROSS	Siège # 6

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. 143-09-2021 Monsieur le Maire constate que les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par Carl Arcand.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 144-09-2021 **CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale/secrétaire-trésorière a remis une copie de l'ordre du jour à chacun des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par France Bouthillette, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, avec les ajouts.

ADOPTÉE

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021

Rés. 145-09-2021 **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Mark Cross, **APPUYÉ** par France Bouthillette et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021.

ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 10 août au 7 septembre 2021 a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

5. RAPPORT DU MAIRE ET DES COMITÉS

5.1. PÉRIODE DE QUESTION DES CONSEILLERS SUR LES RAPPORTS DU MAIRE ET DES COMITÉS

6. FINANCES

6.1. ADOPTION DES COMPTES DU 10 AOÛT AU 7 SEPTEMBRE 2021

Rés. 146-09-2021

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 9 013,62 \$) et des chèques émis (montant : 4 219,11 \$) à chacun des membres du Conseil;

IL EST PROPOSÉ par Mark Cross, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et unanimement résolu que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du Conseil pour la période 10 août au 7 septembre 2021 soient acceptées et\ou payées.

ADOPTÉE

7. URBANISME

7.1 PERMIS ÉMIS DEPUIS LE 10 AOÛT 2021 : 15

- 1 Agrandissement
- 3 Captages d'eaux souterraines
- 4 Constructions
- 1 Démolition/Construction
- 1 Excavation, remblai, déblai
- 3 Installation septique
- 1 Prélèvement des eaux
- 1 Rénovation

7.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (21-DM-02) – DEMANDE POUR LE 38, CHEMIN ROY

Rés. 147-09-2021

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée à la Municipalité à l'effet d'autoriser l'agrandissement, l'ajout d'un abri d'auto ainsi que d'un garage, tous annexés à cet agrandissement projeté du bâtiment principal. L'agrandissement de la résidence ainsi que les deux bâtiments y étant annexés seraient dérogatoires sur leurs implantations.

En effet, tel que présenté sur le plan projet d'implantation A11462-1 préparé le 25 septembre 2020 par Martin Paradis, arpenteur-géomètre, l'implantation projetée pour l'agrandissement et les bâtiments annexés implique une marge latérale de 0 mètre.

La demande est donc de permettre une marge latérale de 0 mètre pour l'agrandissement et les deux bâtiments annexés qui seront tous implantés à cheval sur le lot 3 511 742 (Ulverton) et le lot 5 981 094 situé dans la municipalité de L'Avenir. Considérant que les normes d'implantation, inscrites à l'article 7.10 du Règlement de zonage no. 389-2006, spécifient que la marge latérale minimale d'un bâtiment principal (incluant ses annexes) situé dans la zone AFD 10, doit être de 3,0 m. La dérogation mineure serait par conséquent de 3 mètres.

ATTENDU QUE, après analyse de la demande, le Comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande au conseil d'autoriser cette dérogation;

IL EST PROPOSÉ par Carl Arcand, **APPUYÉ** par Mark Cross et unanimement résolu d'accepter la dérogation mineure demandée pour le 38, chemin Roy, à l'effet d'autoriser une marge latérale de 0 mètre pour l'agrandissement et les deux bâtiments annexés qui seront tous implantés à cheval sur le lot 3 511 742 (Ulverton) et le lot 5 981 094 situé dans la municipalité de L'Avenir.

ADOPTÉE

8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA : 15 MINUTES

9. ADMINISTRATION

9.1. ENTÉRINER AFFICHAGE DE POSTE – ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Rés. 148-09-2021

CONSIDÉRANT le départ de la nouvelle secrétaire-comptable avant la fin de sa mise à l'essai, la direction a contacté les postulantes dont la candidature avait été précédemment retenue ;

CONSIDÉRANT le désistement de madame Burelle au lendemain de la séance ordinaire du 9 août dernier et la difficulté à trouver du personnel à temps partiel, la municipalité a procédé à l'affichage d'une nouvelle offre d'emploi ;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Clair, **APPUYÉ** par France Bouthillette et unanimement résolu d'entériner l'affichage pour l'embauche d'une adjointe administrative à raison de 32 heures / semaine, à un taux horaire minimal de 20 \$/ heure, ou selon ses compétences.

ADOPTÉE

9.2. ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'UNE AIDE TEMPORAIRE – ENTRÉE DE DONNÉES

Rés. 149-09-2021

CONSIDÉRANT QUE le poste d'adjointe administrative est vacant et que l'embauche d'une aide temporaire à l'entrée de données est requise ;

IL EST PROPOSÉ par Mark Cross, **APPUYÉ** par Claude Lefebvre et unanimement résolu d'entériner l'embauche de madame Nicole Letendre à titre d'aide temporaire à raison de 2 heures à 4 h 30 / semaine, à un taux horaire de 22 \$/ heure et ce, en date du 3 septembre 2021 et jusqu'à l'embauche de l'adjointe administrative.

ADOPTÉE

9.3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-08 VIDANGE SYSTÉMATIQUE DES FOSSES SEPTIQUES

Rés. 150-09-2021

Avis est donné par Mark Cross qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2021-08 visant à :

- établir les normes relatives au service de vidange systématique des fosses septiques des résidences isolées;

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, un projet du règlement numéro 2021-08 est déposé en conseil par France Bouthillette.

ADOPTÉE

9.4. OIMSC – ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ CIVILE

Rés. 151-09-2021

IL EST PROPOSÉ par Mark Cross, **APPUYÉ** par Claude Lefebvre et unanimement résolu d'adopter la *Politique de Sécurité Civile* présentée au conseil, en conformité avec la Ville de Richmond ainsi que les municipalités du Canton de Cleveland et du Canton de Melbourne.

ADOPTÉE

9.5. OFFRE DE SERVICES – EXP INGÉNIERIE ÉLECTRICITÉ / MÉCANIQUE – RÉAMÉNAGEMENT CENTRE COMMUNAUTAIRE

Rés. 152-09-2021

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Clair, **APPUYÉ** par France Bouthillette et unanimement résolu que le conseil de la municipalité d'Ulverton octroi le contrat d'ingénierie de la mécanique et de l'électricité à la Firme EXP pour la réalisation des plans et devis d'appel d'offres ainsi que le suivi au chantier durant la construction, et ce, selon l'offre de services reçue le 17 août 2021.

ADOPTÉE

9.6. INFOTECH – ACHAT MODULE SYGEM « FOSSES »

Rés. 153-09-2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procédera à la vidange systématique des fosses septiques des résidences isolées à compter de l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le module « Fosses » offert par Infotech nous permettra la gestion de l'inventaire des installations septiques sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder à l'achat du module Sygem « Fosses » ;

CONSIDÉRANT le coût du module Sygem « Fosses » est de 2 950,00 \$ avant taxes, incluant les frais d'installation, le contrat de service et de mises à jour annuelles et une formation d'une demi-journée ;

CONSIDÉRANT QU'Infotech permet de défrayer l'achat en janvier 2022 ;

IL EST PROPOSÉ par Mark Cross, **APPUYÉ** par France Bouthillette et unanimement résolu d'autoriser l'achat du module Sygem « Fosses », et ce, pour un montant de 2 950,00 \$ avant les taxes applicables et d'autoriser monsieur Jean-Pierre Bordua, maire ainsi que madame Vicki Turgeon, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, la convention d'utilisation.

ADOPTÉE

9.7. OFFRE DE SERVICES – RECOURS AUX SERVICES PROFESSIONNELS DE CAIN LAMARRE

Rés. 154-09-2021

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Clair, **APPUYÉ** par Mark Cross et unanimement résolu que le conseil de la municipalité d'Ulverton autorise le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, et ce, selon l'offre de services reçu en date du 20 août 2021.

ADOPTÉE

9.8. JOURNAL L'ÉTINCELLE – PUBLICITÉ DANS LE CAHIER « ACHAT LOCAL »

IL EST PROPOSÉ par _____, **APPUYÉ** par _____ et unanimement résolu de faire paraître une publicité dans le cahier spécial consacré à l'achat local, comprenant le Logo municipal ainsi qu'un texte de 200 mots avec , au montant de 179 \$ + taxes.

REFUSÉE

9.9. REMBOURSEMENT DU PAIEMENT DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE – LOCATION ANNULÉE PAR LA MUNICIPALITÉ / COVID-19

Rés. 155-09-2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne permet plus la location de la salle communautaire et du chapiteau depuis la mise en place des mesures sanitaires dû à la Covid-19 ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement pour la location de la salle communautaire avait déjà été déboursé avant l'arrivée des mesures sanitaires ;

CONSIDÉRANT QUE la citoyenne désire un remboursement ;

IL EST PROPOSÉ par Mark Cross, **APPUYÉ** par Claude Lefebvre et unanimement résolu d'autoriser le remboursement par chèque du montant de 125 \$.

ADOPTÉE

10. VOIRIE

10.1. OCTROI DE CONTRAT_FOURNITURE ET LIVRAISON D'ABRASIFS

Rés. 156-09-2021 IL EST PROPOSÉ par Mark Cross, APPUYÉ par Sylvain Clair et unanimement résolu d'octroyer le contrat à Transport Jim Coddington pour la livraison de 400 tonnes de sable pour l'entretien de nos chemins durant la saison hivernale 2021-2022 et ce, pour un montant de 4 980,00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

10.2. OCTROI DE CONTRAT_FOURNITURE ET LIVRAISON DE SEL DE DÉGLAÇAGE

Rés. 157-09-2021 IL EST PROPOSÉ par Mark Cross, APPUYÉ par Sylvain Clair et unanimement résolu de retenir les services de Sable Marco pour la fourniture et la livraison de 40 tonnes de sel de déglacage pour l'entretien de nos chemins pour la saison hivernale 2021-2022 et ce, pour un montant de 101,27 \$/tonne + taxes.

ADOPTÉE

10.3. OCTROI DE CONTRAT_NIVELAGE D'AUTOMNE 2021

Rés. 158-09-2021 IL EST PROPOSÉ par Mark Cross, APPUYÉ par Sylvain Clair et unanimement résolu de retenir les services de l'Entreprise Germain Blanchard Ltée pour faire le nivelage de nos chemins idéalement au cours de la dernière semaine du mois d'octobre 2021 et ce, pour un montant de l'ordre de 4 500 \$.

ADOPTÉE

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1. OFFRE DE SERVICES_ENCADREMENT « HONNEUR AUX MAIRES D'ULVERTON »

Rés. 159-09-2021 IL EST PROPOSÉ par Carl Arcand, APPUYÉ par Claude Lefebvre et unanimement résolu de retenir les services de Dufour & Pelland Inc. pour réaliser le montage et l'assemblage du panneau « Honneur aux maires » de la Municipalité d'Ulverton et ce, pour un montant de l'ordre de 500 \$.

ADOPTÉE

11.2. DEMANDE DE PRIX_MODIFICATION DES DIVISIONS INTERNE DES BUREAUX MUNICIPAUX

Rés. 160-09-2021 CONSIDÉRANT le partage d'un bureau entre l'adjointe administrative et l'inspecteur municipal ne sera plus possible suite à l'embauche d'une adjointe administrative à 32 heures ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite restructurer les bureaux municipaux ;

IL EST PROPOSÉ par France Bouthillette, APPUYÉ par Sylvain Clair et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à demander des prix à deux fournisseurs de services pour l'obtention de plan de design des bureaux municipaux et d'en octroyer le contrat.

ADOPTÉE

11.3. PAYS DE L'ARDOISE_ « UN APRÈS-MIDI CIRQUE »

Rés. 161-09-2021 CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite offrir une compensation aux citoyens d'Ulverton pour l'inscription à un ou plusieurs ateliers de cirque ;

IL EST PROPOSÉ par France Bouthillette, **APPUYÉ** par Mark Cross et unanimement résolu d'offrir une compensation pour les frais d'inscription qui sont de 10\$ par atelier et ce, pour un (1) ou plusieurs ateliers de cirque, selon la formule décrite ci-dessous :

- le remboursement de 50 % des frais d'inscription de l'enfant étant inscrit à une ou plusieurs des activités de cirque et ce, sur présentation d'un document d'inscription et d'un reçu pour lesdits frais d'inscription, jusqu'à un maximum de 120 \$ par famille ;

ADOPTÉE

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par Claude Lefebvre que la séance soit levée à 18 h 29. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 4 octobre 2021.

Jean-Pierre Bordua,
Maire

Vicki Turgeon,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, Jean-Pierre Bordua, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 8^e jour du mois de septembre 2021.

Jean-Pierre Bordua,
Maire